

DEPARTEMENT

MANCHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13
(1 pouvoir)

Absents : 2

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 4 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAÎTRE G, LE MOIGNE V, LEGER M, THOMINET O, GINET P.

Absents :

Excusé représenté :

LEFEVRE T qui a donné pouvoir à SIMON F.

Excusée non représentée : GOUJON C

Date de convocation

28/09/2018

Date d'affichage :

26/10/2018

Un scrutin a eu lieu, Mr GINET Patrick a été nommé secrétaire.

OBJET

Suite à la démission de Mr BRISSET Christian, conseiller municipal, reçue en date du 6 septembre dernier, le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mr MARVIE Gilles qui aurait pu intégrer le conseil municipal à sa place.

Approbation du
compte-rendu du
conseil municipal
=====

Le Maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de conseil municipal du 6 septembre 2018 :

Observations :

- Mme DUCHEMIN Irène fait savoir que lorsqu'elle a informé le conseil municipal qu'il y avait une annonce sur le site « Le Bon Coin » pour la location d'un mobil-home sur la Commune, elle souhaitait uniquement être informée sur la réglementation d'urbanisme en vigueur concernant l'installation de ce type d'hébergement.
- Mme SOREL Gisèle souhaite préciser que ce n'est pas elle qui a signalé que l'amas de terre se trouvait toujours à la brèche du hameau la Poule, mais Mme DUCHEMIN Irène. Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté.

VOTANTS : 13 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 4

Même séance

Décisions du Maire
=====

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

N°2018-032 du 03/10/2018 – Finances : Mise en accessibilité de la salle polyvalente - LES NOUVEAUX AGENCEURS pour un montant total de 4 372.40 € TTC.

N°2018-033 du 04/10/2018 – Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la RD 117 et la création d'un giratoire – cabinet TECAM, bureau d'études pour un montant de 6 384.00 € TTC.

Même séance

Illuminations de Noël
Choix du prestataire

Mme LE BRUN Bernadette informe que le contrat de location d'illuminations signé avec la société LOIR en septembre 2014 avait été conclu pour 4 ans, soit de 2014 à 2017.

Il convient donc de prendre à nouveau une décision entre l'achat de fournitures et la pose par les employés communaux, ou par un contrat de location de décors lumineux avec la pose et dépose par une société.

Elle précise également que deux décors pourraient être rajoutés jusqu'au garagiste en prévoyant la pose de deux prises de courant sur les réverbères situés à cet endroit.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de retenir la solution de location de 17 motifs de décoration de Noël par entreprise pour une durée de quatre ans,
- la pose et la dépose des décors par une entreprise,
- charge le maire de retenir les devis correspondants,
- autorise le maire ou son représentant à signer le contrat y afférent et tous documents nécessaires à la réalisation des présentes,
- s'engage à inscrire au budget principal les dépenses correspondantes.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Compte-rendu de la
commission voirie

Voirie : Commission du 28/09/18

Demande accès route du Bas Hamel

Un second accès à une habitation existante est demandé sur la voirie communale N°12 au 8 route du Bas Hamel (parcelle AD 246) afin d'accéder au garage. Sur la première entrée déjà existante, un portail manuel est installé. Pour le nouvel accès sollicité de 4 ml de long, une barrière automatique serait posée et permettrait de sécuriser les lieux. La commission est favorable à ce deuxième accès, à la condition que la pose d'une barrière automatique soit réalisée.

Après délibération, compte tenu de la situation et pour des raisons de sécurité routière, le conseil municipal valide l'avis de la commission voirie.

VOTANTS : 13 POUR : 12 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1

Demande de réglementer la circulation des poids lourds

Mme PAILLARD Louise domiciliée 36 route du Bas Hamel a adressé une lettre afin d'informer que son mur de clôture a été endommagé pour la 4^{ème} fois et demande que la circulation des poids lourds soit réglementée. La commission s'est rendue sur place et préconise l'interdiction de la circulation des poids lourds de plus de 10 m de longueur.

Après délibération, compte tenu de la situation et pour des raisons de sécurité routière, le conseil municipal décide d'interdire aux poids lourds de plus de 10 m de longueur et de placer un panneau avec une cartouche à 100 mètres au début du VC 11 - route du Bas Hamel ainsi qu'un panneau à partir du N°20 du VC 11 - route du Bas Hamel jusqu'au carrefour avec la RD 66 - route des Laguettes.

VOTANTS : 13 POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Remembrement
réalisation d'un
pont-cadre

Le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 27 septembre 2018 concernant les travaux de remembrement, il a été décidé de réaliser un pont-cadre pour un montant de 11 239.60 € HT.

Même séance

Mme Le Brun Bernadette expose qu'il convient de réajuster certains comptes budgétaires compte tenu des travaux de remembrement (marché n°3) et la réalisation d'un pont-cadre.

Aussi, il est donc proposé la décision modificative suivante :

Budget communal 2018 (M14)

SECTION D'INVESTISSEMENT	en euros
DEPENSES	0
Article 4581-29 Opération sous mandat n°29	+17 263
Article 2317 Immos corporelles reçues au titre d'1 mise à disposition	- 17 263
Article 4581-29 Opération sous mandat n°29	+ 6 700
Article 020 Dépenses imprévues	- 6 700

Budget annexe du camping 2016 (M4)

VOTANTS : 13 POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Retour compétences
2019 - Informations

Le Maire donne un compte-rendu de la commission de territoire du 26 septembre 2018 sur la restitution des compétences au 1^{er} janvier 2019, à savoir :

Restitutions des équipements

L'école de la Source et le restaurant scolaire vont être restitués à la Commune de Surtainville.

Les compétences ou biens restitués hors équipements

1 - Les défibrillateurs

Le défibrillateur situé à la salle polyvalente, à proximité de l'école de Surtainville va être restitué à la Commune.

2 - Les téléphones satellites

La Commune a été équipée d'un téléphone satellite par l'ex Communauté de Communes des Pieux, qui va être restitué à la Commune.

3 - Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements publics

Cette compétence n'était plus exercée au niveau de l'ex Communauté de Communes des Pieux qu'au travers de l'attribution de fonds de concours aux Communes pour le financement de la mise en œuvre de leur Ad'ap.

4 - Sécurité des baignades

5 - Activités estivales « Venez passer l'été dans l'eau », « Venez passer l'été à la plage »

- Conventions d'objectifs avec les associations
- Convention « Handiplages »

6 - Chemins de randonnées

7 - Portage des repas

Cette compétence n'a jamais été exercée par l'ex Communauté de Communes des Pieux. Le portage des repas a continué d'être assuré par l'association ADMR.

8 - Electrification rurale

La Commune de Surtainville a décidé d'adhérer au SDEM 50 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Retour de la compétence scolaire

La compétence scolaire sera restituée à compter du 1^{er} janvier 2019 à la Commune.

Deux organisations sont proposées pour la gestion du personnel, et des locaux :

- la reprise en gestion communale
- le maintien en gestion collégiale

La gestion de la petite enfance, la restauration scolaire, le sport, la culture, la cuisine centrale, la fourrière animale

Lors de cette commission de territoire, un profil de gouvernance se dessine, à savoir :

- 9 communes sont pour l'instant favorables à adhérer à un service commun pour la petite enfance et les compétences hors équipements,
- 8 communes pour le sport, le scolaire et la restauration scolaire, certaines communes ne se sont pas encore prononcées.

Mme THOMINET Odile souhaiterait une copie du document concernant les retours de compétences et demande des informations sur le suivi de ce dossier. Mme LE BRUN Bernadette fait savoir qu'après validation de ces conventions de chaque service commun et après saisie du comité technique, le conseil municipal sera appelé à valider chaque convention.

Mme LEMAÎTRE Gilberte demande où en est le dossier de l'aménagement du Bourg. Le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion avec Mr LAMORT Philippe, Vice-président du cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin est prévue le lundi 15 octobre 2018 en mairie.

Mme LE BRUN Bernadette donne lecture du rapport de la CLECT et précise que la loi du 3 août 2018 restitue la compétence eaux pluviales aux communes. La Communauté d'Agglomération du Cotentin récupérera cette compétence à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur le principe de la gestion collégiale pour la compétence scolaire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mr GINET Patrick demande que les documents soient adressés avant la prochaine réunion.

VOTANTS : 13 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 2

Même séance

Motion pour la création d'un plateau de coronarographie au CHP Cotentin

Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville centre d'une agglomération de France de plus de 80 000 habitants située à plus d'heure d'un plateau de cardiologie interventionnelle.

Les deux seuls plateaux de Normandie occidentale sont situés à Caen.

Ce défaut de couverture territoriale pose d'évidents problèmes de santé publique parmi lesquels une exposition des patients du Cotentin à un risque accru lors de syndromes coronariens aigus. Cette pathologie peut concerner jusqu'à 500 cas par an sur notre territoire qui cumule une forte concentration démographique, les entreprises les plus importantes du département et le plus fort éloignement du plateau conventionnel caennais.

Deux sites candidatent aujourd'hui à l'accueil d'un plateau coronarographie dans notre département : l'hôpital Mémorial de Saint-Lô et le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Malgré les différentes interventions des élus locaux, il apparaît aujourd'hui qu'un seul sera retenu par l'ARS.

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin sollicite, dans ces conditions, l'autorisation d'exercer cette activité dans le cadre de son projet d'établissement, afin d'apporter une réponse à la situation du Cotentin.

Compte-tenu :

- de l'écart significatif à la moyenne nationale de surmortalité dû aux pathologies coronariennes dans la Manche,
- de la nécessité de réduire le temps de prise en charge des patients habitant le Cotentin et de ce fait d'améliorer la prise en charge des patients,
- de la densité de population du Cotentin,
- de la présence dans le Cotentin des principaux employeurs du département,
- de l'impact des surpopulations non permanentes dû à l'activité transmanche et croisière du Port de Cherbourg 70 000 personnes / an,

- de la présence de nombreux travailleurs non permanents sur le territoire,
- du fait que Cherbourg-en-Cotentin est la seule ville française de 80 000 habitants ne disposant pas d'un tel plateau technique.

Le conseil municipal, dans l'intérêt des habitants de Surtainville, appelle à la création d'un centre de coronarographie à Cherbourg-en-Cotentin au sein du Centre Hospitalier Public du Cotentin.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Questions diverses

Création d'un commerce Boucherie

Le Maire informe que Mr LEBOUTEILLER Firmin et Mme PIGNOL Marie seraient intéressés pour acheter une partie de la maison située au 23 Le Bourg, appartenant à la Commune.

Une estimation du bien a été réalisée par l'Office notarial des Caps à les Pieux.

Une estimation va être sollicitée auprès des Domaines. De plus, des renseignements seront demandés auprès du notaire concernant la possibilité de vendre ce bien qui a été préempté par la Commune en 2015.

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la vente de ce bien.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Mise en place de la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, le mode de désignation des membres des commissions de contrôle est modifié.

A présent, cette commission doit être constituée de 5 conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation dont 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, et 2 conseillers appartenant à la 2^{ème} liste.

Pour la 1^{ère} liste : SIMON Francis, SOREL Gisèle et DUCHEMIN Irène.

Pour la 2^{ème} liste : aucun conseiller de cette liste n'est intéressé pour être membre de cette commission.

Par conséquent, des renseignements seront pris auprès de la Préfecture de la Manche afin de voir comment cette commission peut être constituée.

L'association « Réfugiés Itinérance Solidarité »

L'association « Réfugiés Itinérance Solidarité » basée à Cherbourg-en-Cotentin, a pour objectif d'aider dans leurs démarches les personnes exilées, et toutes les personnes qui ont été contraintes de quitter leur pays et qui arrivent sur le territoire de Cherbourg. Elle leur apporte également une aide matérielle en lien avec d'autres associations de solidarité : nourriture, vêtements, chaussures. C'est pourquoi elle sollicite une participation à cet effort de solidarité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer un aide financière de 40.00 €.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Observations diverses

- Mme LE BRUN Bernadette fait savoir que le PEDT (Projet Educatif Départemental Territorial) doit être mis à jour suite à la suppression du Temps d'Activité Périscolaire à partir de septembre 2018.

De plus, il faut mettre en place le « Plan Mercredi » qui permet le développement d'une offre éducative périscolaire de qualité le mercredi, un environnement juridique plus clair et plus souple, un accompagnement de proximité par les services de l'Etat, les CAF et

les associations partenaires, un soutien financier, des ressources pédagogiques, un label Plan Mercredi.

Suite à des demandes de parents, la Ligue de l'enseignement va ouvrir l'accueil loisirs à partir de 7 h 30 au lieu de 8 h 00 pendant les vacances de Toussaint, afin de réaliser un test sans contrepartie financière.

- Mme LE BRUN Bernadette informe les membres que l'Association des Parents d'Elèves de Surtainville organise leur assemblée générale le vendredi 5 octobre 2018 à 20 h 30 dans la salle du conseil municipal.

- Mme LE BRUN Bernadette donne un compte-rendu de l'assemblée générale de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ainsi que le rapport de la CLECT.

- Mme DUCHEMIN Irène demande si les gîtes vacances doivent être recensés en mairie. Il lui est répondu que cette démarche est déclarative mais pas obligatoire.

- Mme THOMINET Odile demande quand les travaux d'aménagement du Bourg vont commencer car il était prévu que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin soit validée en septembre par cette dernière. Le Maire répond que cette convention n'a pas encore été approuvée car une réunion en mairie doit avoir lieu le 15 octobre 2018.

Mme LE BRUN Bernadette précise que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2020, et suite à l'évolution de la loi NOTRe, la compétence « eaux pluviales » est restituée à la Commune depuis le 3 août 2018. Ce qui implique que les travaux concernant les eaux pluviales prévus dans l'aménagement du Bourg pour un montant de 146 049.80 € HT devront être financés par la Commune. Mme LE BRUN Bernadette et Mr NOEL Cyril s'interrogent s'il ne faudrait pas reporter ces travaux en 2020, quand cette compétence reviendra à la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

- Mr NOEL Cyril donne un compte-rendu des travaux de la restauration scolaire : les vitres viennent d'être posées et la fin des travaux est prévue fin novembre 2018. Les travaux du parking de l'école ont bien avancé et doivent se terminer à la mi-décembre.

- Le maire informe le conseil municipal que l'inauguration des vestiaires du stade aura lieu le vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30.

- Mme LEGER Martine informe que les plantations situées le long de la clôture de la maison : 75 route du Brisay, dépassent sur la voirie.

- Mme LEGER Colette informe qu'un contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations a eu lieu le 21 septembre 2018.

- Mme LEMAÎTRE Gilberte demande si le dossier d'urbanisme de Mr DUMONCEL va aboutir. Le Maire rappelle que ce bâtiment est toujours situé en zone inondable mais qu'il a eu l'autorisation de refaire la toiture.

- Mme LEMAÎTRE Gilberte demande si le terrain où est située la chapelle Saint-Ergouëffe a été nettoyé. Le Maire précise qu'il a envoyé un mail au propriétaire et que la haie a été coupée en partie.

- Mme LEMAÎTRE Gilberte demande si une réorganisation du personnel administratif est en cours suite à la modification du temps de travail à 35 h 00 de deux agents.

Le maire informe le conseil municipal que Mme LAURENT Arlette a repris le travail le vendredi 28 septembre dernier à 50 % thérapeutique pour une période de 3 mois. Par conséquent, cette organisation va se mettre en place progressivement.

La séance est levée à 22h50

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jérôme BONNISSANT

